



Mon ami ne paie plus sa location de garage

Par **fanou459**, le **27/01/2011** à **14:22**

l'année dernière au mois de janvier j' avais pris un garage avec mon ami craignat de ne pas pouvoir mettre toutes mes affaires dans mon nouvel appartement .

j' ai pu tout y mettre est ai demander à mon ami de me sortir du bail il ne l' a pas fait et m' a fait croire que c' était fais .

au mois d' aout il ne paie plus son loyer et me prends tous le courrier qui m' ai adresser par l' agence pour m' informé du non paiement.

là j' en suis que l' agence m' a demander de faire une lettre avec accusé de reception qui demande la résiliation du garage à reception de la lettre .

mais hélas il y a les impayés car il est parti de chez moi à la cloche de bois donc pas d' adresse .

je lui ai envoyé une lettre vide à son ancienne adresse qui ne m' est pas revenu donc je considère qu' il a fait un changement .

ce amtin j' ai demander à l' agence de faire une saisie sur son compte et j' ai fournie les papiers de la CRAM (caisse de retraite et retraite complémentaire) rib , de sa banque photocopie de sa carte d' identité et la caf.

apparament ces paiers les interessé est ce qu' il y a une solution pour lui faire payé sa dette par ce moyen.

je vous remerci pour votre réponse

Par **Domil**, le **27/01/2011** à **14:45**

Il n'est pas possible de saisir sur un compte sans titre exécutoire (jugement). Donc votre demande à l'agence est sans objet.

Qui est/sont les titulaires du bail de ce garage ? Si vous êtes co-titulaire du bail, vous devez payer le loyer, les arriérés et son congé ne vaut que pour lui

Par **fanou459**, le **27/01/2011** à **14:57**

oui bien entendu ils vont s' adresser à un huissier où quelqu' un d' habilité pour le faire .

ma question est de savoir si je suis à l' abri du paiement de sa dette par le moyen d' une saisie par voie légal.

je pense que je me suis sortie de cette location en tant que preneur en envoyant cette lettre recommandé qui demande la libération du garage dès la reception de ma lettre recommandé . ensuite j' ai fournie tous les papiers voir plus haut pour que l' agence puisse mandaté quelqu' un pour cette saisie par voie légal.

je vous remercie de la réponse à ma 1me question pouvez vous répondre à ma 2me

Par **Domil**, le **27/01/2011** à **22:08**

Vous n'avez pas compris : même un huissier ne peut pas saisir sans un jugement.
Cette LRAR était envoyé à qui ? Elle comportait quoi ?

Par **fanou459**, le **28/01/2011** à **08:28**

merci de votre réponse .

ma lettre envoyé demande par moi en tant que preneur du garage avec lui puisque c' est les terme du contrat la résiliation de la location du garage dès reception de ma lettre recommandé c' est tout .

ensuite je leurs est proposé donc les papiers de retraite je pense solvable puisque c' est la CRAM et ses retraite complémentaire + la caf si il a repris un logement accompagné d' un RIB , plus phocopie de sa pièce d' identité au cas où cela puisse servir .

comme je leurs ai dit moi j' habite à 25 kms de Montauban et jen' ai jamais eu de clé de ce garage ni entropsé quoi que ce soit les loyers ceux qui ont été payé par lui c' est par l' intermédiaire de son compte et la garantie à été versé aussi par lui .

donc vous comprenez pour moi il n' est rien et je me suis faites blouzé en croyant qu' il m' avait sortie de ce contrat ce ne sont que ces dettes et de sourcroi^t il me prenait les lettre ce cette agence qui m' avertissait qu' il ne payer plus .

sinon croyais j' aurais agit avant mais avec lui sous la main !!!.

ce que je comprends dans votre premier message il est responsable des dettes qu' il a faites et si je garde le garage qui ne sera pas le cas c' est moi qui paie le loyer .

est ce que j' ai bien compris ?

car je vais imprimé vos réponses à mes demandes pour ne pas me laisser faire .

je vous remercie de me porter un peu d' inetret.
fanou459